



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 30 mars 2020

## *L'impérieuse nécessité de protéger les résidents dans les EHPAD*

Thierry Coudert, Préfet de Seine-et-Marne, poursuit sa volonté de protéger l'ensemble des habitants du territoire et notamment les plus fragiles, conformément aux mesures annoncées par le Ministre de la santé Samedi. Une quarantaine d'EHPAD de Seine-et-Marne, sur cent dix-huit est dorénavant touchée par le Covid19 dont une demi-douzaine durement.

Afin de protéger les résidents des EHPAD qui constituent un public vulnérable face à l'épidémie de coronavirus, le Préfet a signé le 25 mars un arrêté interdisant toutes les activités collectives dans tous les établissements de Seine-et-Marne jusqu'à nouvel ordre.

Toute infraction est passible des sanctions prévues par l'article L3136-1 du code de la santé publique

Par ailleurs, une livraison supplémentaire de 30 000 masques donnés par des entreprises du département, a été décidée conjointement avec l'ARS.

Une offre d'hébergement destinée aux personnels des établissements à proximité de leur lieu de travail est en cours d'élaboration.

SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ**  
CHEZ VOUS

### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)